

Il est possible que ceux qui ont voté avec le gouvernement actuel,—d'une façon peu naturelle dans des circonstances ordinaires,—aient pensé qu'il n'y avait qu'une alternative: soit de contribuer à se tuer eux-mêmes, soit de contribuer à tuer le Gouvernement et incidemment pour être sûr de ne pas avoir de dissolution en votant contre le gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre nous sommes déjà prononcés en faveur d'une dissolution. Lorsque l'ex-premier ministre a conseillé à Son Excellence de dissoudre le Parlement, tout le monde savait ce que nous en pensions. Nos honorables collègues de l'autre côté de la Chambre n'ont pas déclaré officiellement leur opinion et sans doute on espère qu'en maintenant ce Gouvernement au pouvoir, il y aura une autre session parlementaire. Or, j'ai trop de respect pour les traditions historiques de mes adversaires d'en face pour penser qu'ils voudraient subir l'humiliation qu'ils ne manqueraient pas de subir s'ils essayaient de durer encore un an. Voilà pourquoi je pense que nous aurons des élections avant la première neige.

Il y a une autre question, monsieur l'Orateur, et c'est l'immense question constitutionnelle qui a surgi à la suite de l'avènement de ce Gouvernement dans des circonstances extraordinaires et exceptionnelles. C'est un sujet de la plus haute gravité et beaucoup plus important que la question du tarif douanier. Il s'est produit ici une chose qui ne s'était jamais produite dans le Iles-Britanniques depuis cent ans; une chose que l'on n'a jamais vue au Canada depuis la Confédération. Que va-t-on faire à ce sujet?

M. GARLAND (Bow-River): Que l'honorable député ou un autre de ses collègues présente la chose sous forme d'une proposition distincte et nous la discuterons.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne fais qu'y penser à l'avance. Le premier ministre a donné à entendre qu'un projet de résolution serait probablement présenté, si l'on proposait de nouveau comme je m'y attends, de réunir le comité des crédits. Ce sera le moment de discuter la question. D'ici là, on en a dit suffisamment aujourd'hui pour indiquer le danger qu'il y a à créer un gouvernement dans les circonstances comme celles que j'ai indiquées.

M. G. G. COOTE (MacLeod): Monsieur l'Orateur, j'étais malheureusement absent de la Chambre lorsque s'est terminé le débat sur l'amendement à la motion pour se former en comité des crédits. Je voudrais dire quelques mots sur cet amendement.

Voici bientôt six mois que la Chambre siège. En réalité, il y a six mois aujourd'hui que j'ai quitté mon foyer pour venir à Ottawa. Je ne

sais pas ce que mes collègues en pensent, mais j'estime que j'ai déjà gagné mon indemnité. Comme vient de le dire l'honorable ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), je voudrais bien regagner mon foyer. Je ne pense pas qu'on puisse me blâmer pour cela.

Lorsque l'amendement a été proposé, la Chambre était saisie d'une motion pour se former en comité des crédits. J'estime que le devoir de la Chambre est de voter les crédits. A mon avis, l'amendement a peut-être été proposé dans un double but: d'abord d'empêcher la Chambre de voter les crédits; ensuite de placer dans une situation embarrassante ceux d'entre nous qui veulent expédier les affaires de la Chambre. C'est le malheur des membres de la Chambre qui cherchent à expédier les affaires publiques et à ne pas faire de politique. Il se trouve toujours quelqu'un, soit d'un côté de la Chambre ou de l'autre, dont le grand souci est de nous mettre en mauvaise posture auprès de ceux que nous nous appliquons à représenter et à servir. Je le dis sans hésitation aucune, que telle est le mobile qui inspire avant tout les auteurs de l'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des crédits.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quel serait, au dire de l'honorable député, la première raison d'être de l'amendement?

M. COOTE: De mettre dans une situation embarrassante les députés qui veulent que la Chambre passe à l'examen des crédits.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami me paraît avoir bien hâte de s'en aller chez lui. Pourquoi a-t-il demandé qu'il fut sursis à l'application du règlement afin de proposer lui-même un amendement?

M. COOTE: Simplement afin de ne pas nous mettre dans une situation telle qu'aux sept derniers jours de la session la Chambre se trouverait par le fait même en comité des crédits, ce qui empêcherait les honorables députés de proposer un amendement où ils formuleraient les griefs qu'ils pourraient avoir.

L'hon. M. CANNON: Alors, pourquoi nous enlever ce droit?

M. COOTE: Je ne prive aucun honorable député de ce droit.

L'hon. M. CANNON: C'est bien ce que vous faites.

M. COOTE: Monsieur l'Orateur, la Chambre devrait terminer ses travaux. L'ancien gouvernement a démissionné, et il reste encore beaucoup à faire. A coup sûr, il devrait être donné à la Chambre de délibérer de nouveau